

général de la communauté d'Aubenas, où il fut délibéré
 1° Que l'on enverrait aux États, qui devaient se tenir à
 La Voulte, Monseigneur Étienne Sanglier, premier régent ;
 2° Que l'on poursuivrait l'affaire des estimes ; 3° Que la
 ville et mandement auraient pour agréable M^e Michel
 Veyrent, nouvellement institué juge par Monseigneur et
 Madame de Montlor, à condition qu'il garde les Libertés (3)
 de la ville sous serment ; 4° Si on mettrait nouvelle charge
 et imposition de dix livres aux étrangers qui voudraient
 dorénavant habiter dans cette ville (4).

Le 15 juin 1553, il assista comme témoin à la reddition
 des comptes de Guillaume Colombier, ancien régent, et à
 ceux de Louis de Serre et Louis Celier, régents en 1551.
 L'acte fut passé « par M^e de Mars en l'host de Bernard la
 Teule, à l'auberge des *Trois Roys* (5). »

Le 23 septembre 1559, il passa, devant M^e Soche, notaire
 à Montpezat, un arrentement de son domaine de Mézeyrac,
 à Burzet, à Jean Abrigeon, notaire, et à Bernard, praticien,
 de Burzet, pour une durée de quatre années, au prix de
 35 livres tournois chaque année.

Le 27 décembre 1578, il acheta de Catherine Cornilhon,
 dame de La Baume, diverses censes et rentes par elle
 acquises de noble Maurice Dagier, sieur de Mézeyrac,
 devant Pierre Soche, notaire à Montpezat, le 21 mai 1546.

Louis de la Tour mourut le 25 août 1581, « occis de
 guet apens en chemin, en la juridiction de Privas, étant

(3) Nous avons découvert et publié pour la première fois, en 1877,
 les *Privilèges, franchises et Libertés* de la ville d'Aubenas.

(4) Livre du notaire Demars.

(5) L'auberge des *Trois Roys* était située à la place de *l'Horme*,
 aujourd'hui place des Souliers.